

Bilan Retraite

8 mars 2021

Simulation pour PATRICK DUMAS

→ www.sapiendo-retraite.fr

→ contact@sapiendo.fr

→ +33 1 40 37 04 46


1.

Calcul de vos droits

Calcul de vos droits à la retraite à partir de votre relevé sans vérification de carrière.

Points clés de votre retraite

■ Consultez ci-dessous les dates et âges clés de votre retraite.

 Au 08/03/2021, **PATRICK DUMAS** Sal. privé 35000 €, 3 enfant(s), 0 trimestre(s)
Aujourd'hui 60 ans et 11 mois



01 avr. 2022

Point de départ
possible
de votre retraite

Votre âge légal de départ
à la retraite

62

ans



01 oct. 2022

Date d'obtention du taux plein

Le nombre requis
pour une retraite à taux plein

167

trimestres

L'âge du taux plein

62

ans et 6 mois

Retraite obligatoire

Trimestres validés

■ À quel âge pourrez-vous bénéficier d'une retraite à taux plein ?

En France pour bénéficier de sa retraite au taux plein, c'est-à-dire sans aucune décote, il faut remplir certaines conditions. Ainsi, vous devez avoir validé un certain nombre de trimestres. Ce nombre de trimestres varie en fonction de votre année de naissance.

Si vous continuez à cotiser régulièrement vous pourriez partir en retraite à taux plein à **62 ans, soit le 01/10/2022**

Il vous manque **15 trimestres** pour le taux plein



Vous avez acquis **152 trimestres**

Au 01/01/2019

Il vous reste :
15 trimestres soit 3.75 ans
pour atteindre le taux plein
(167 trimestres)

Retraite obligatoire

Estimation avant vérification de la carrière

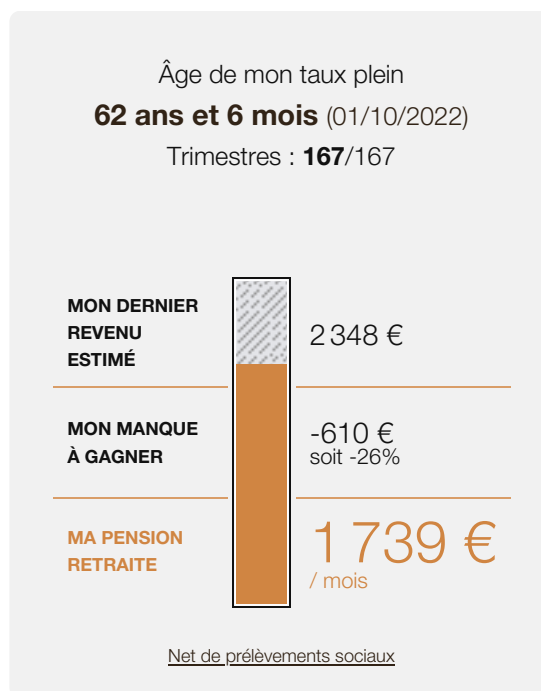
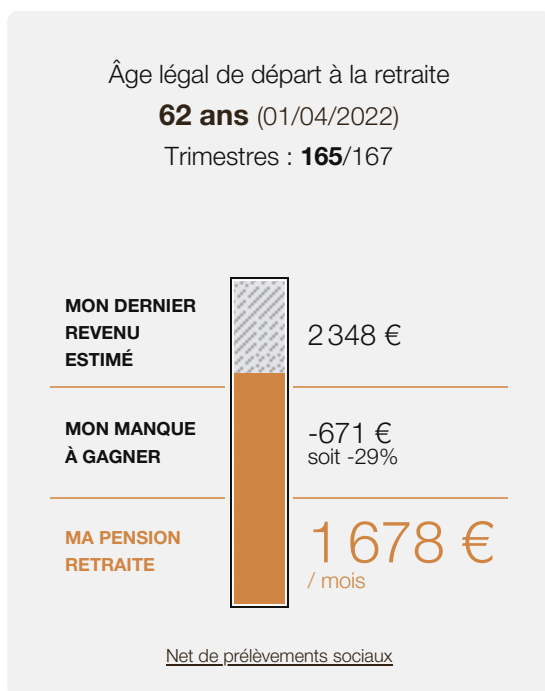
■ Quel serait le montant de votre pension de retraite aux différents âges clefs ?

En France le calcul du montant de la pension de retraite prend en compte de nombreux critères. Cette 1ère estimation est issue des données présentes sur votre RIS et des réponses aux questions complémentaires que Sapiendo vous a posées. Vous pourrez retrouver en annexe le détail des calculs.

Au 08/03/2021

Sal. privé 35000 €, 3 enfant(s), 0 trimestre(s)

Aujourd'hui, **60 ans et 11 mois**



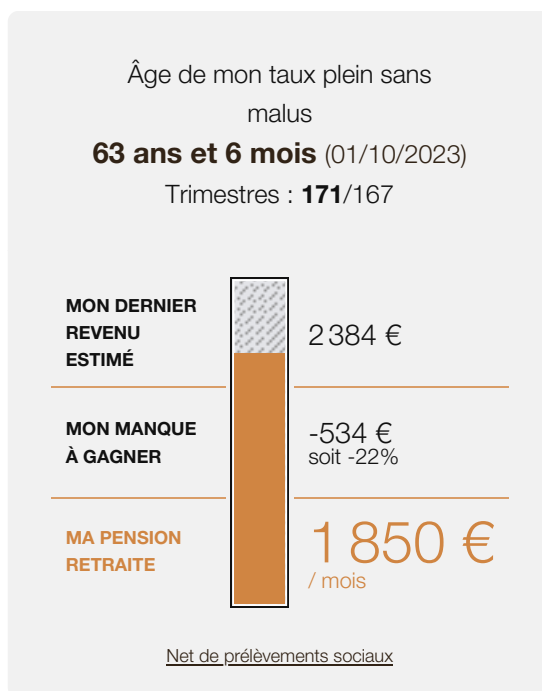
Retraite obligatoire

Estimation avant vérification de la carrière

Au 08/03/2021

Sal. privé 35000 €, 3 enfant(s), 0 trimestre(s)

Aujourd'hui, **60 ans et 11 mois**



Retraite obligatoire

Évaluation des 1ers résultats

■ Votre relevé de situation (RIS) est-il fiable ? Des optimisations de votre retraite sont-elles possibles ?

Les relevés de situation (RIS) comportent souvent des anomalies qui demandent à être régularisées. C'est pourquoi Sapiendo vous propose une évaluation de la fiabilité de votre RIS. Par ailleurs, il existe un certain nombre de dispositifs qui pourraient vous permettre de partir plus tôt à la retraite et/ou d'augmenter le montant de votre pension. Sapiendo vous propose ainsi une évaluation des éventuelles optimisations auxquelles vous pourriez être éligible.

Fiabilité de votre relevé



Une vérification de votre relevé est indispensable

Saviez-vous que plus de la moitié des relevés comportent des oublis ? **Récupérez vos trimestres et vos points manquants.**

Les bons choix pour partir plus tôt ou gagner plus

-29%

Revenus à la retraite

2

Trimestre(s) manquant(s)

- ✓ Simulez le coût et les bénéfices d'un rachat de **2 trimestre(s)**
- ✓ Gagnez plus avec le **cumul emploi retraite** et la **retraite progressive**

2.

Détails de vos calculs

Âge légal de départ à la retraite

Estimation avant vérification de la carrière

→ Hypothèse: Sal. privé 35000 €, 3 enfant(s), 0 trimestre(s)

Date : 01/04/2022	Pension annuelle brute : 22 222 €
Dernier revenu estimé mensuel : 2 348 €	Pension annuelle nette : 20 130 €
Trimestres acquis : 165	Pension mensuelle net : 1 677 €
Trimestres requis : 167	

■ CNAV (Salarié du secteur privé)

Revenu annuel moyen	X	Taux	X	Durée	-	Décote	+	Majoration enfant
28 851,25 €		50 %		165 / 167		2,5 %		10 %

= 15 286 € brut annuel

■ AGIRC-ARRCO

Nombre de points	X	Valeur du point	X	Coefficient d'anticipation	+	Majoration enfant
5 313,45 pts		1,2714 €		0,98		315 €

= 6 935 € brut annuel

Âge de mon taux plein

Estimation avant vérification de la carrière

→ Hypothèse: Sal. privé 35000 €, 3 enfant(s), 0 trimestre(s)

Date : 01/10/2022	Pension annuelle brute : 23 032 €
Dernier revenu estimé mensuel : 2 348 €	Pension annuelle nette : 20 864 €
Trimestres acquis : 167	Pension mensuelle net : 1 738 €
Trimestres requis : 167	

■ CNAV (Salarié du secteur privé)

Revenu annuel moyen	X	Taux	X	Durée	+	Majoration enfant
28 851,25 €		50 %		167 / 167		10 %

= 15 868 € brut annuel

■ AGIRC-ARRCO

Nombre de points	X	Valeur du point	+	Majoration enfant
5 379,97 pts		1,2714 €		323 €

= 7 164 € brut annuel

Montant du malus temporaire AGIRC-ARRCO : -10% pendant 3 ans (mais jamais au-delà de 67 ans)

= 644 € net annuel

Âge de mon taux plein sans malus

Estimation avant vérification de la carrière

→ Hypothèse: Sal. privé 35000 €, 3 enfant(s), 0 trimestre(s)

Date : 01/10/2023

Dernier revenu estimé mensuel : 2 383 €

Trimestres acquis : 171

Trimestres requis : 167

Pension annuelle brute : 24 497 €

Pension annuelle nette : 22 195 €

Pension mensuelle net : 1 849 €

■ CNAV (Salarié du secteur privé)

Revenu annuel moyen	X	Taux	X	Durée	+	Surcote	+	Majoration enfant
		50 %		167 / 167		5 %		10 %

29 689,59 €

= 17 145 € brut annuel

■ AGIRC-ARRCO

Nombre de points	X	Valeur du point	+	Majoration enfant
5 514,49 pts		1,2714 €		341 €

= 7 352 € brut annuel

L'objectif de ce simulateur est de vous fournir une évaluation rapide et simplifiée des montants de retraite obligatoire et d'épargne. Il s'agit de vous apporter une première vision simple et non exhaustive du montant potentiel de votre future retraite.

Ce simulateur est développé par Sapiendo, qui n'est pas un service public, ni un organisme de retraite, ni un conseiller en investissements financiers. Les résultats obtenus ne sont pas opposables à ces différents organismes auxquels ce simulateur ne se substitue pas. De façon générale et malgré tout le soin et les efforts mis en œuvre par ce simulateur pour les réaliser, les résultats obtenus n'ont pas de valeur engageante. D'une manière générale, nous alertons sur l'extrême complexité des calculs liés à la retraite par répartition et à l'épargne retraite, et sur la nécessité de faire appel à un service complémentaire d'expert s'il est besoin de confirmer les résultats.

I – Retraite obligatoire :

Les calculs sont basés sur les données issues de votre relevé de situation individuelle (« RIS »).. Il se peut que les données du RIS comportent des lacunes ou des inexactitudes. Cela conduira donc à un résultat erroné. Par ailleurs, ce simulateur a fait le choix de rester simple et lisible. Certaines règles de calcul ont donc été simplifiées. Nous attirons notamment votre attention sur les points suivants :

- - Les trimestres enfant sont attribués à la mère par ce simulateur (sauf modification par l'utilisateur). Ils sont ajoutés au total des trimestres indiqués dans le RIS, à moins qu'ils ne soient pris en compte expressément au niveau du régime général. Ces trimestres sont ajoutés même en présence de trimestres pour congé parental. Dans cette situation, il convient de contacter un expert. Les trimestres attribués sont au nombre de 8, sauf lorsque la mère a cotisé à un régime de fonctionnaire auquel cas ils sont au nombre de 4.
- - L'application éventuelle des minima de solidarité ou du minimum contributif n'a pas été prise en compte.
- - Les rémunérations nettes représentent 77% du revenu brut pour les salariés du secteur privé, 79% pour les salariés du secteur public et 80% pour les fonctionnaires.
- - Les majorations éventuelles de durée d'assurance pour cotisation au-delà de 65 ans ne sont pas calculées.
- - Pour la projection des trimestres et des points, les projections sont effectuées à partir des barèmes 2020 et sur la base des revenus renseignés par l'utilisateur.
- - Pour projeter les rémunérations futures, l'utilisateur choisit parmi 3 pentes de progression : stable (0%), faible (1,5%) et forte (3%).
- - Par souci de simplification, ce simulateur ne calcule jamais de versement unique, quel que soit le nombre de points.
- - Le calcul de la retraite des fonctionnaires ne tient pas compte des temps partiels ou temps non complets et suppose l'appartenance à la catégorie sédentaire.
- - Pour le calcul de la retraite CARMF, CARPIMKO, CARCDSF, la projection suppose l'acquisition de points ASV/PCV (ce qui peut ne pas être pertinent si le professionnel n'est pas conventionné).
- - Pour le calcul de la retraite des experts-comptables, la projection suppose des cotisations à la CAVEC de base et à la CAVEC complémentaire, même si l'expert-comptable est également salarié.
- - Pour le calcul de la retraite des non-salariés agricoles, ce simulateur suppose que le non salarié agricole cotise à titre principal.
- - Pour le calcul de la retraite CARPIMKO, l'âge légal a été aligné sur celui du régime général.

- - Pour le calcul de la retraite CARCDSF, on considère que l'utilisateur cotise en tant que chirurgien-dentiste.
- - De manière générale, le calcul des droits acquis au titre de l'année n est basé sur les revenus de l'année n.

II – Épargne retraite :

Ce simulateur permet aussi de calculer, de manière simple et non exhaustive, le montant de votre retraite complémentaire issu de l'épargne salariale et retraite.

Cette simulation est réalisée à partir des informations que vous avez saisies et en fonction d'une certaine projection d'évolution des marchés financiers. L'évolution de la valeur de vos investissements pourra ainsi s'écarter de ce qui est affiché.

Le montant du capital est calculé sur la base des informations transmises à Sapiendo, par vous ou par un tiers en termes de montant d'épargne à date et de versements futurs. Nous appliquons un taux de rendement annuel du capital de 2,3% (net de frais sur versements et de frais de gestion). Ce taux est une hypothèse qui ne présage pas des performances réelles futures, compte tenu des aléas sur les marchés financiers et les conditions macro-économiques. Le capital final indiqué est brut d'impôt et de tous prélèvements sociaux.

Les montants de rente sont calculés avec la table de mortalité TGF05, sans réversion, un taux technique de 0% et des frais d'arrérage de rente fixés à 1%.

Les rentes sont indiquées nettes de prélèvements sociaux et avant impôt sur le revenu. Les prélèvements sociaux sont pris en compte de la façon suivante : un prélèvement forfaitaire de 7% est appliqué sur le montant de la rente. Cette forfaitisation constitue une simplification car la réalité est beaucoup plus complexe, et le montant des prélèvements sociaux peut être supérieur ou inférieur dans la réalité, selon la situation personnelle du bénéficiaire de la rente et son type de contrat.

Cette simulation est fondée sur l'état actuel de la réglementation française et demeure susceptible d'être modifiée selon les évolutions législatives ou réglementaires à venir.



N'hésitez pas à nous contacter nos consultants expert retraite
Sapiendo, ils pourront répondre à vos questions :

 +33 1 40 37 04 46

→ www.sapiendo-retraite.fr